

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial EOLYS POWERFLEX®

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Carburants et additifs pour carburants

Utilisations déconseillées

- Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

RHODIA OPERATIONS
Z.I. 26 rue Chef de Baie
17041 La Rochelle Cedex 1 - France
Tel : +33 (0)5.46.68.34.56

Adresse e-mail

manager.sds@solvay.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

- Nature chimique : mélange à base de
 - Solvant isoparaffinique
 - Composé organique de Fer

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	No.-CAS : 90622-58-5 "List Number" : 920-901-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119456810-40-xxxx auto classification	Danger par aspiration, Catégorie 1 ; H304	< 50
2-éthylhexane-1-ol	No.-CAS : 104-76-7 No.-EINECS : 203-234-3 auto classification	Toxicité aiguë, Catégorie 4 ; H332 Irritation cutanée, Catégorie 2 ; H315 Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 ; H335	< 10
Composants non dangereux			
Composé organique de fer	No.-CAS : 865812-80-2 No.-CE : 476-890-3 Numéro d'enregistrement: 01-0000019934-60-0000 auto classification	Non classé	<= 15

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Le secouriste doit se protéger.
- Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Ne PAS faire vomir.
- Des vomissements peuvent se produire spontanément
- Se rincer la bouche à l'eau.
- En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- Mettre la victime sur le côté.
- Un examen médical immédiat est requis.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Mousse
- poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

- Liquide combustible.
- Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.

Produits de combustion dangereux:

- Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

- Gants
- Lunettes
- Bottes
- Vêtement de protection complet
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu

- Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Enlever toute source d'ignition.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ventiler la zone.
- Ne pas respirer les vapeurs.

- Équipement de protection individuelle
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Lunettes de sécurité
- Bottes
- Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Gants imperméables
- Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupération

- Enlever avec un absorbant inerte.
- Pomper le produit dans un récipient de secours:- convenablement étiqueté.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment à l'eau.

Élimination

- Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Méthodes de confinement

- Obstruer avec du sable et de la terre inerte (ne pas utiliser de matières combustibles).
- Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- donnée non disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.
- Veiller à une ventilation adéquate.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
- Conserver à l'écart de : Acides, Alcalis et produits caustiques., Matières réductrices.

Matériel d'emballage**Matière appropriée**

- Acier inoxydable
- Téflon (R)
- Matériaux résistants aux hydrocarbures.

Matière non-appropriée

- les caoutchoucs .

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Évacuation locale
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
- Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains

- En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés
- Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
- Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
- Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps

- Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Enlever et laver les vêtements contaminés.
- Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures de protection

- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter que le produit arrive dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	<u>État physique:</u> liquide <u>Couleur:</u> ambre <u>Taille des particules:</u> < 10 nm
Odeur	Hydrocarbures
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	Non applicable (produit insoluble).
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> 185 - 213 °C Solvant
Point d'éclair	> 60 - 64 °C
Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)	donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	Liquide combustible.
Inflammabilité/Limite d'explosivité	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	255 °C
Pression de vapeur	2 hPa (30 °C) Solvant négligeable Composé organique de Fer
Densité de vapeur	> 1 (101 kPa) Solvant
Masse volumique	0,89 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	donnée non disponible

<u>Solubilité</u>	<u>Hydrosolubilité:</u> 0,13 mg/l (20 °C)Composé organique de Fer < 1 mg/l (20 °C)Solvant
<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u>	<u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> solvants organiques usuels. : soluble log Pow: 6,3 Composé organique de Fer donnée non disponible, Solvant
<u>Température de décomposition</u>	donnée non disponible
<u>Viscosité</u>	<u>Viscosité</u> , 28,45 mm ² /s (40 °C) <u>cinématique</u> :
<u>Propriétés explosives</u>	négatif Sensibilité mécanique (choc)
<u>Propriétés comburantes</u>	donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable à température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

- Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Electricité statique
- Arcs électriques

10.5 Matières incompatibles

- Acides forts et bases fortes
- Oxydants forts
- Acides minéraux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données sur les composants N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité orale aiguë selon le SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
Toxicité aiguë par inhalation	D'après les données sur les composants La toxicité aiguë du produit est faible Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données sur les composants N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	donnée non disponible
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	D'après les données sur les composants Irritation légère de la peau Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	D'après les données sur les composants Non classé irritant pour les yeux Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	D'après les données sur les composants Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
<u>Mutagénicité</u>	
Génotoxicité in vitro	D'après les données sur les composants Le produit est considéré comme non génotoxique Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
Génotoxicité in vivo	donnée non disponible
<u>Cancérogénicité</u>	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité	D'après les données sur les composants Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert
Toxicité pour le développement/Tératogénicité	D'après les données sur les composants Le produit est considéré comme non toxique pour le développement Le produit est considéré comme non tératogène. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges. D'après les données sur les composants Aucun effet grave n'a été observé dans les tests de toxicité par administration répétée Rapports internes non publiés Rapports non publiés

<u>Toxicité par aspiration</u>	D'après les données sur les composants, Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration, Selon les critères de classification pour les mélanges., Avis d'expert
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Milieu aquatique**

Toxicité aiguë pour les poissons	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité pour les microorganismes	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité chronique pour les poissons	Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les plantes aquatiques Le produit lui-même n'a pas été testé.

Milieu terrestre

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les plantes terrestres Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Stabilité dans l'eau

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Non applicable, Avis d'expert

Eliminations photochimique et physique

donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Etude de biodégradabilité facile:
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F
- 28 jours
Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.
Intrinsèquement biodégradable.
consommation d'O₂
inoculum pré-exposé: boue activée
Par analogie
Rapports non publiés

2-éthylhexane-1-ol

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
Facilement biodégradable.
Données bibliographiques

Composé organique de fer

Biodégradabilité aérobie ultime
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Non facilement biodégradable
Par analogie
Rapports internes non publiés

Evaluation de la dégradabilité

Il n'est pas possible de conclure en raison du caractère incomplet ou hétérogène des données sur les composants

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

2-éthylhexane-1-ol

Non potentiellement bioaccumulable.

Composé organique de fer

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Potentiel d'adsorption (Koc)**

2-éthylhexane-1-ol Koc: 26
Méthode de calcul

Composé organique de fer Koc: 159587,92
Log Koc: 5,2
Méthode de calcul

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Produit pouvant se répartir dans les différents compartiments de l'Environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

Evaluation de l'écotoxicité**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

D'après les données sur les composants
Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'expert

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

D'après les données sur les composants
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques testés
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'expert

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
- Réutilisation possible après décontamination.
- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN/ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

- Mélange au format CLP

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.